

Réunions d'informations



- **Sur place** à 11h30 au 15 allée de Bellefontaine à Toulouse:
jeu 26/02/26, jeu 19/03/26, jeu 07/05/26, jeu 21/05/26, jeu 11/06/26
- **En visio** à 15h30 sur inscription > formationpro-occ@ufcv.fr
mer 08/04/26, ven 05/06/26, jeudi 11/06/26

Devenez directeur d'accueil collectif de mineurs (ACM) grâce au certificat complémentaire Direction d'un ACM !

Flashez le QRcode pour consulter la formation en ligne !



Avec le Certificat complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de mineurs, vous exercez en autonomie l'ensemble des fonctions de Directeur. Vous dirigez et faites vivre des projets pédagogiques d'ACM à destination des enfants, des jeunes et des personnes qui les entourent :

- Vous exercez en autonomie votre activité de direction d'un ACM dans la limite du projet éducatif de l'organisateur et des cadres réglementaires ;
- Vous êtes le garant du bon déroulement du projet pédagogique en favorisant le vivre ensemble et la citoyenneté ;
- Vous assurez la coordination pédagogique des équipes
- ainsi que la gestion de la logistique et des moyens alloués
- par l'organisateur ;
- Vous assurez la sécurité des tiers et des publics dont vous êtes garant.

Les débouchés

Le Certificat complémentaire "Direction d'un Accueil Collectif de mineurs" vous permet d'exercer comme :

- Directeur·trice d'un accueil périscolaire
- Directeur·trice d'un séjour de vacances
- Directeur·trice d'un Accueil de Loisirs
- Directeur·trice d'un Accueil de jeunes

Période et lieu de formation

(formation habilitée par la DRAJES Occitanie)
entre le 15 décembre 2026 et le 1er octobre 2027
au 15 allée de Bellefontaine à Toulouse



- > mar 15 **DECEMBRE 2026**
- > jeu 1er-ven 2-mar 20-jeu 22-ven 23 **AVRIL 2027**
- > lun 7-mar 8 - jeu 10 - ven 11 **JUIN 2027**
- > ven 3-ven 10 - ven 17 **SEPTEMBRE 2027**
- > ven 1er **OCTOBRE 2027**



Conditions d'accès à la formation

- Être titulaire ou en cours de formation BPJEPS
- Justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.
- Satisfaire aux épreuves d'admission

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager les aménagements nécessaires.



Niveau

Certificat complémentaire enregistré au Répertoire Spécifique (RS) France
Compétences :
N°RS5737

Certificateur : Ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques,
Date d'enregistrement au RS : 16/12/2021



Objectifs de la formation

UC : Conduire une action de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

C1.1 - Organiser et évaluer les activités

- élaborer le projet pédagogique de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre ;
- développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM ;
- gérer le suivi de la vie quotidienne ;
- organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

C1.2- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique ;
- accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique ;
- organiser ou coordonner le travail d'autres personnels intervenant au sein de l'ACM ;

C1.3- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

- assurer la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités ;
- organiser des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne ;
- accueillir des publics dont les publics à besoins particuliers



Durée

> en centre de formation: 98 heures
> en structure professionnelle (après analyse du parcours actuel) entre 126 heures (minimum de 18 jours) et 343 heures (49 jours)



Cycle

En alternance (centre de formation – milieu professionnel).
Des séquences de formation pourront être réalisées en FOAD.



Admission

- Sur RDV individuel



Publics concernés

- Salariés du secteur privé, ou secteur public
- Demandeurs d'emploi



Inscription

Dossier complet à déposer au plus tard le **26/11/2026**



Modalités d'évaluation et certification

La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :

- 1- le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles ;
- 2- le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat ;

Le certificat complémentaire Direction d'un ACM est délivré par le jury régional de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.



Effectif

10 à 20 candidats



Financement

Selon votre situation (premier emploi, salarié, demandeur d'emploi, etc.) vous pouvez obtenir des aides à la formation. L'UFCV peut vous aider dans vos démarches et vous accompagner dans l'obtention de vos droits.

Les + de l'UFCV

Accompagnement personnalisé pour la rédaction du document relatant l'expérience de direction



Coût

Nous consulter

En partenariat avec



Avec le soutien financier de :



Cofinancé par l'Union européenne



Pour tout renseignement, contactez-nous aux coordonnées ci-dessous :

05 61 12 58 04 - formationpro-occ@ufcv.fr - FORMATION-PROFESSIONNELLE.UFCV.FR

N° d'organisme de formation : 110750896975 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification Qualiopi n°2411_CN_04819-V4 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

Flashez le QRcode pour consulter les conditions générales de vente !

